

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°15/2024	<u>Objet</u> : Approbation du Compte Administratif 2023
<u>Date de la convocation</u> : 06/05/2024	<u>Membres présents</u> : MM. Pierre CHARITE, Martine CHENUS-MARTHEY, Jean-Pierre CUGNEZ, Nadia LAKHDER, François LEBEAU, Biljana MARKOVIQ, Georges WAECKEL <u>Membres absents représentés</u> : M. Roger DEGERT donne pouvoir à M. Pierre CHARITE Mme Zahia LAZAAL donne pouvoir à M. François LEBEAU <u>Membres absents excusés</u> : Néant <u>Membres absents non excusés</u> : M. Ismaël BOUDJEKADA
<u>Date de la séance</u> : 13/05/2024 à 17 heures	
<u>Présidence de séance</u> : Pierre CHARITE, Vice-Président	
<u>Secrétaire de séance</u> : Myriam LAYAFI	
Membres en exercice : 11	
Membres présents : 7 Membres représentés : 2 Membres excusés : 0 Membres absents : 1 Votants : 9	
VOTE : MAJORITE	
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 22/05/2024 et de sa publication le 23/05/2024	

Vu la délibération n°13/2023 du conseil d'administration portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu la délibération n°26/2023 du 14 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 du CCAS (Réajustement des opérations d'ordre au budget de la Trésorerie Municipale conformément à la proposition du comptable) ;

Vu la délibération n°2/2023 du 4 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 du CCAS (Don de l'Amicale communale) ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

Considérant que Monsieur Pierre CHARITE, Vice-Président du CCAS, a été désigné par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSENTION, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 ;

SOUS-PREFECTURE
21 MAI 2024
MONTBELIARD

La présente délibération annule et remplace la délibération n°09/2024 du 08 avril 2024, permettant ainsi le vote du compte administratif 2023.

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Président du CCAS, s'est retiré au moment du vote conformément à la réglementation ;

A la majorité, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration :

- Actent de la présentation du compte administratif 2023 par Monsieur Pierre CHARITE, Vice-Président du CCAS ;
- Adoptent le compte administratif de l'exercice 2023 et actent les résultats suivants :

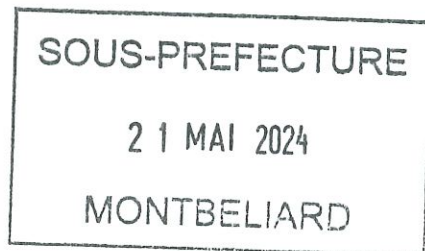
FONCTIONNEMENT

Dépenses : 291 198.14 € Recettes : 269 454 .93 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 868.75 € Recettes : 2 226.09 €

- Constatent la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques.



Le Président du CCAS
Jean-Paul MUNNIER

